

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT
D'UN CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Je soussigné(e) :

Prénoms et NOM :

date et lieu de naissance :

profession :

domicilié(e) à :

adresse précise :

complément d'adresse :

ville et département :

sollicite, en ma qualité d'héritier (1), de cohéritier (1), de représentant légal d'un héritier (1), l'établissement d'un certificat d'hérédité en vue du règlement de la succession de :

Prénoms et NOM :

de nationalité française

date et lieu de naissance :

date et lieu de décès :

domicilié(e) de son vivant à Antibes (Alpes-Maritimes)

.....

J'atteste par ailleurs que le défunt n'a fait ni donation, ni testament, qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage (1), et qu'aucune succession n'est en cours chez un notaire.

Je déclare sur l'honneur :

- ❖ être informé que le montant maximum de la créance publique qui peut être perçue sur production de ce certificat d'hérédité est fixé à 5.335,72 euros et qu'il est réduit à 2439,18 euros en cas d'exercice d'un porte-fort ;
- ❖ l'exactitude des indications portées sur cette demande (2).

Fait à Antibes, le
(Signature)

(1) : rayer la ou les mentions inutiles.

(2) : toute fausse déclaration est susceptible de poursuites, conformément aux dispositions de l'article 441-7 du code pénal : ... est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.